

Q.S.L de Nanterre, vers des activités 24h/24h ?

Le Quartier de Semi-liberté de Nanterre a ouvert en 2019, Il y a 120 personnes hébergées pour un effectif théorique de 90 places, à l'époque, le règlement intérieur, **non modifié à ce jour**, prévoyait ce fonctionnement:

Le Q.S.L fonctionne 24h/24h et 7 jours sur 7.

Les portes de cellules sont déverrouillées par le personnel de surveillance de 07h à 19h, entre ces horaires, il appartient aux semi-libres de fermer leur cellule avec leur clé de confort.

Des activités ont aussi été prévues :

- Les semi-libres ont accès à la **promenade** du lundi au dimanche de 09h00 à 11h00 le matin et de 14h30 à 16h30 l'après-midi sous la surveillance d'un personnel en uniforme.
- La **bibliothèque** est également accessible du lundi au dimanche de 09h00 à 11h00 le matin et de 14h00 à 16h00 l'après-midi, 8 personnes maximum autorisées à la fois, sous-réserve d'en avoir fait la demande par écrit à l'encadrement.
- La **salle de musculation** est également accessible du lundi au dimanche de 09h30 à 11h30 le matin et de 14h00 à 16h00 l'après-midi, sous-réserve également d'en avoir fait la demande par écrit à l'encadrement, 7 personnes maximum autorisées à la fois par mesure de sécurité.
- Le **réfectoire** : Une salle de restauration est mise également à disposition des semi-libres du lundi au dimanche de 12h00 à 13h00 le midi et de 18h00 à 19h00 pour le soir. Les petits déjeuners, uniquement le samedi, dimanche et jour férié de 08h00 à 09h00.

D'après le règlement intérieur, l'usage du téléphone portable est interdit dans l'enceinte du Q.S.L, celui-ci devait être mis dans des casiers avec des prises prévues pour recharger le téléphone.

Les semi-libres bénéficient de permissions de sortir quotidiennes fixées par le Juge d'Application des Peines (JAP) pour :

Se rendre au travail, une formation, à un rendez-vous pour du travail ou à de la recherche d'emploi etc.... Les retours de permissions s'effectuent toute la journée voir même le soir tard, d'où un fonctionnement 24h/24h. Seul bémol, la nuit, il n'y a que 3 agents et un brigadier chef, **vous allez voir où nous voulons en venir !**

Depuis quelques temps, les choses ont changé sur le Q.S.L et pas forcément en bien !!

Les activités de jour ne suffisaient pas, nos chers pensionnaires, partis en permission de sortir toute la journée ne pouvaient pas en bénéficier, il a été décidé de changer totalement (**par note à la population pénale non signée**) la plage horaire de celles-ci :

- Salle de musculation, le matin de **07h30 à 09h00** et le soir de **20h00 à 22h30** nombre de places limitées à 5 personnes.
- Bibliothèque, le matin de **07h30 à 09h00** et le soir de **20h00 à 22h30**, nombre de places limitées à 5 personnes.

- Salle de réfectoire : repas, baby-foot, télévision, le matin de **07h30 à 09h00** et le soir de **20h00 à 22h30**, nombre de places limitées à 10 personnes.
- La cour de promenade, le matin de **07h30 à 09h00** et le soir de **20h00 à 22h30**, nombre de places limitées à 10 personnes.

Sans compter que pendant les Jeux Olympiques, il y a eu **régulièrement des tournois de foot nocturnes organisés**, de basket-ball et des parties de consoles **PS5** (FIFA) dans la salle de réfectoire.

COMMENT NE PAS SE POSER LES QUESTIONS D'ORDRE SÉCURITAIRES SUR CET ÉTABLISSEMENT :

- **Qui gère et surveille les détenus sortis dans les différentes activités (potentiellement 30 personnes) pendant que les 2 agents gèrent les retours nombreux de permissions à toutes les heures ? Le gradé ??**
- **En cas de problème avec un retour de permissionnaire quelle est la procédure actuelle (les insultes, les menaces et intimidations sont monnaies courantes) au Q.S.L ?**
- **La nuit ne doit-on pas limiter les mouvements et ne pas ouvrir les cellules à tout va ?**
- **A-t-on pensé à la sécurité des agents avec une telle exposition aux risques ?**

Il est à noter que les semi-libres peuvent garder leurs téléphones en cellule et uniquement en cellule (Note du Directeur Interrégional). Régulièrement, ils essaient d'accéder aux activités avec et tentent de filmer les agents qui travaillent, c'est une source de conflit quand ils se font reprendre avec leurs téléphones (menaces, insultes intimidations).

Concernant la cellule et les appareils multimédia sont autorisés d'après le règlement intérieur :

Poste de radio, Lecteur CD, Lecteur MP3, Radio réveil, Tondeuse à cheveux, Tondeuse à barbe, Consoles de jeux (**uniquement PS2**) après vérification du personnel d'encadrement.

La réalité : Ils possèdent des IPAD, Ordinateurs, Consoles de jeux diverses (PS5, gameboy, switch, etc...) bien loin de ce qu'autorise le règlement intérieur....

Nous devons rappeler qu'il y a un sureffectif de 30 détenus sur l'établissement, la cohabitation pour certains est problématique et génère des tensions avec les surveillants.

Nous demandons l'arrêt pur et simple de ces activités nocturnes au Q.S.L de Nanterre, il est inconcevable de faire prendre autant de risques aux agents pour satisfaire la population pénale. Les horaires de ces activités sont déjà prévues dans le règlement intérieur, c'est quoi le but ?

Va-t-on s'orienter vers des activités 24h/24h ! La pénitenciaire change qu'ils disaient.....

Les agents n'ont d'autre choix que d'exécuter les ordres sous peine d'être renvoyés à la Maison d'Arrêt, c'est un chantage permanent pour qu'ils puissent continuer de travailler au Q.S.L. Malheur à ceux qui refusent les rappels systématiques sur les Repos Hebdomadaires, le service des agents les positionne en absence injustifiée, **c'est honteux, n'a-t-on pas le droit à une vie privée ?**

La gestion du personnel à coups de bâtons ne fonctionne jamais bien longtemps !!

LE SPS-CEA, LE SEUL SYNDICAT 100% C.E.A ET 100% AUTONOME !

A Villepinte, le 12 mars 2025

Pour le bureau régional

Mail : spsvillepinte93@gmail.com

Page Facebook : SPS DI Paris

Site internet : www.sps-penitentiaire.fr

Philippe KUHN, délégué Régional SPS DI de Paris Tél 06-46-87-42-79

Franck JABY 06-31-84-63-14

Julien RICART 06-12-33-43-93 , Délégués régionaux SPS Adjoints